

L'Ascension, le 6 avril 2020

## CORONAVIRUS (COVID-19) : SUIVI DE LA SITUATION

L'Ascensoise, L'Ascensois,

Étant donné les nombreux changements quotidiens relatifs à la situation hors du commun que nous vivons actuellement, je tiens à m'adresser à nouveau à vous aujourd'hui afin de faire le point et de vous informer plus amplement.

En premier lieu, je tiens à réitérer l'engagement de l'ensemble du conseil municipal et des employés à bien vous servir dans ce temps de crise, d'être présent pour vous et de continuer à suivre quotidiennement l'évolution de la situation du COVID-19. Nos décisions sont, et seront, toujours prises en fonction de la sécurité de nos citoyens et de nos employés.

En second lieu, je désire souligner les efforts de chacun et chacune d'entre vous qui, dans un esprit de prévention et de solidarité, respectent l'ensemble des consignes émises par les gouvernements, et ce afin de s'assurer de revenir à une vie normale le plus rapidement possible. À vous tous, je vous dis merci de vous préoccuper de votre santé et de celle de vos concitoyens, et je vous dis également de continuer vos efforts, malgré que ça soit difficile et pénible. **Il est primordial de ne pas baisser la garde ! Vous êtes forts et nous sommes fiers de vous!**

Informations à jour concernant les directives des gouvernements

- **Déplacements entre régions** : Il est maintenant interdit par le gouvernement provincial de circuler entre le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et les autres régions socio sanitaires sauf pour des déplacements essentiels. Des points de contrôle routiers sont en place sur l'ensemble du territoire et des amendes pourront être données par les policiers aux personnes ne respectant pas les directives. Pour vous protéger, protéger les gens que vous aimez et limiter au minimum la propagation du virus, il est impératif de suivre ces directives ;
- **Résidence secondaire et location de chalets** : Les personnes possédant une résidence secondaire dans notre municipalité peuvent y accéder, cependant ils devront choisir entre demeurer ici ou dans leur résidence principale puisque les déplacements entre les régions ne sont plus permis. Notez cependant que la location de chalets, privés ou commerciaux, est maintenant interdite par le gouvernement ;
- **Rassemblements** : Les rassemblements, autant intérieurs qu'extérieurs, sont toujours interdits, et ce peu importe le nombre de personnes. Malgré le beau temps qui arrive, ce n'est pas le moment pour un BBQ en famille !
- **Services et commerces** : Tous les services et commerces non essentiels demeurent fermés, et ce jusqu'au 4 mai 2020. Pour une liste des services essentiels, consultez le lien suivant : [quebec.ca/coronavirus](http://quebec.ca/coronavirus) ;
- **Symptômes, stress et anxiété** : Les gens malades ou avec des symptômes doivent s'isoler à la maison. Si vous êtes anxieux ou stressé de la situation ou que vous avez des symptômes associés au COVID-19, vous devez communiquer au 819 644-4545. Pour connaître les symptômes, vous pouvez consulter le [quebec.ca/coronavirus](http://quebec.ca/coronavirus) ou téléphoner au numéro précédemment donné ;
- **Plainte pour non-suivi des directives** : Vous êtes témoin d'un événement qui va à l'encontre des directives émises par le gouvernement ? Sachez que la municipalité ne peut intervenir directement ; vous devez en tout temps communiquer avec la Sûreté du Québec au 819 623-4141 ou en faisant le \*4141 sur votre téléphone cellulaire ;

Informations à jour concernant notre municipalité

- **Intérêts sur les taxes impayées de 2020** : À une séance extraordinaire tenue le 23 mars dernier, le conseil municipal a résolu de cesser temporairement le calcul des intérêts et des pénalités sur les taxes municipales impayées, et ce pour l'année 2020. Concrètement, cela signifie que même si vous payez vos taxes de l'année 2020 après l'échéance prévue, il n'y aura pas d'intérêts ni de pénalités calculés en lien avec ce retard. Cette décision est applicable jusqu'au 31 mai 2020 et pourra être revue par le conseil en temps et lieu.



## L'Ascension

---

- ✓ Vous n'êtes pas touché par une baisse de revenus et êtes en mesure de payer vos taxes comme à l'habitude ? Nous vous demandons de le faire, et ce afin de nous aider à assumer les dépenses quotidiennes de fonctionnement de votre municipalité.
- ✓ Vous n'êtes pas en mesure de verser la totalité du versement demandé ? N'hésitez pas à payer des petits montants régulièrement selon votre capacité financière ; cela vous permettra de diminuer peu à peu votre solde.
- **Pénalités sur les livres en retard** : Les pénalités sur les livres en retard à la bibliothèque sont également suspendues pour les prochaines semaines. Cependant, nous vous invitons à utiliser la chute à livres qui se trouve à l'avant de la bibliothèque : soyez assuré que nous prenons toutes les précautions nécessaires lors de la réception de ces livres et nous les désinfectons avant de les remettre sur les tablettes ;
- **Séance du conseil à huis clos** : Le conseil municipal continue de se réunir mensuellement, tel qu'exigé par la loi. Cependant, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation permet exceptionnellement que ces séances se tiennent à huis clos et par divers moyens de communication permettant d'éviter la rencontre en personne des membres du conseil. En ce sens :
  - ✓ jusqu'à ce que la situation soit revenue à la normale, les séances du conseil municipal ne sont plus accessibles au public
  - ✓ si vous avez des questions ou des commentaires, nous vous invitons à les faire parvenir avant la séance à l'adresse [directiongenerale@municipalite-lascension.qc.ca](mailto:directiongenerale@municipalite-lascension.qc.ca)
- **Appels de courtoisie** : Nos employés ont débuté des appels de vérification auprès des citoyens résidents dans la municipalité et ayant 70 ans et plus. Ces appels ont pour but de valider qu'aucune personne n'est isolée ou sans ressource et que chacune de ces personnes est en sécurité. Malgré cela, si vous avez moins de 70 ans et que vous êtes isolé ou avez besoin d'une aide quelconque ou si vous avez plus de 70 ans mais n'avez pas reçu d'appel et avez besoin d'aide, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous afin que nous puissions voir de quelle manière nous pouvons vous soutenir ;
- **Paniers alimentaires** : Nous tenons à vous rappeler que des paniers de dépannage alimentaire sont disponibles en tout temps durant l'année. En ces temps difficiles, n'hésitez surtout pas à faire appel à toute les ressources qui sont disponibles pour vous! Pour vous informer au sujet de ces paniers, vous pouvez contacter Madame Denise Brosseau ou Monsieur Denis Lachapelle au 819 275-3893 ;
- **Accès aux services de la municipalité** : Le bureau municipal reste fermé au public mais vous pouvez continuer de communiquer avec nous au 819 275-3027 ou au [informationsgenerales@municipalite-lascension.qc.ca](mailto:informationsgenerales@municipalite-lascension.qc.ca). Notez cependant qu'il pourrait y avoir un délai de réponse plus long qu'à l'habitude étant donné la situation.

Encore une fois, je vous invite à demeurer à l'affût des dernières informations en utilisant ces différentes plateformes :

- Site internet : [www.municipalitelascension.qc.ca](http://www.municipalitelascension.qc.ca)
- Facebook : Municipalité de l'Ascension – région des Laurentides
- IDside - écho : application disponible sur Apple et Android
- Babillards : au bureau municipal, en face de la bibliothèque et au marché Carrière de L'Ascension

Nous comprenons que ces restrictions sont difficiles à vivre. Malgré cela, il est primordial de les respecter et d'adopter un comportement responsable et solidaire afin de limiter la propagation du virus et nous permettre de sortir de cette fâcheuse situation le plus rapidement possible.

Sincèrement vôtre,

---

Luc St-Denis, maire

